



03061484

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de Namurle 23-05-2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:
☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

→ n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

→ n°

☐ Registre des sociétés agricoles

→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

ECOLIFT

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

rue Henri Lecocq, 99
5000 Namur**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

▷

rue du Collège, 37
5000 Namur
N° 64963**6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)**

▷

447.812.079

7. Objet de l'acte

▷

Par décision du gérant prise conformément aux statuts, le siège social de la société actuellement à Namur, rue Henri Lecocq, n° 99, est transféré à Saint-Servais, rue Saint-Donat, n°68.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignat

.....

Numéro du compte

.....

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Colson GERANT